



Mairie de Larche

Département de la Corrèze
Arrondissement de Brive La Gaillarde

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité



REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LARCHE SEANCE DU 28 AOUT 2019 A 18H30

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Août à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mr Bernard DUTEIL, Maire.

Date de convocation : 22.08.2019

Nombre de membres : 18 En exercice : 18 Présents : 11 (+ 5 pouvoirs) Absents : 7 (dont 5 pouvoirs)

PRESENTS : DUTEIL Bernard, JUILLAT Françoise, FAURE Éric, GILIBERT Philippe, VEGA TOCA Edouard, CHANOURDIE Martine, LALLEMAND Denis, FOMPEYRINE BORDAS Isabelle, DUSSERT Simone Françoise, MORALES Martine, LAROCHE Bernard.

ABSENTS : FOURNET Michel (a donné procuration à FAURE Éric), MARCOU Martine, LABRUGNAS Agnès (a donné procuration à DUTEIL Bernard), TOURSCHER Pascal (a donné procuration à JUILLAT Françoise), BOITEUX Céline (a donné procuration à LALLEMAND Denis), SANCONNIE Cédric, DUBOIS Alain (a donné procuration à LAROCHE Bernard).

Après approbation du Procès Verbal de la séance précédente, l'ordre du jour a été abordé soit :

🦉 **OBJET 1 / 2019-30** – Achat et installation d'une chaudière gaz à la mairie

🦉 **OBJET 2 / 2019-31** – Décision modificative. Opération 176. Chaudière Mairie

🦉 **OBJET 3 / 2019-32** – Décision modificative. Opération 175. Poteaux incendie

🦉 **OBJET 4 / 2019-33** – Avenant 1 lot 1 du Projet d'Aménagement de Bourg continuité de l'avenue Soufron

🦉 **OBJET 5 / 2019-34** – Avenant 1 lot 2 du Projet d'Aménagement de Bourg continuité de l'avenue Soufron

🦉 **OBJET 6 / 2019-35** – Convention d'occupation du domaine public

🦉 **OBJET 7 / 2019-36** – Décision modificative. Opération 171. PAB 3

🦉 **OBJET 8 / 2019-37** – Avenant 1 lot 1 du Projet d'Aménagement de Bourg continuité de l'avenue Soufron. **ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION N°2019-33 PORTANT SUR LE MEME OBJET SUITE A ERREUR MATERIELLE.**

- Informations et questions diverses.

DELIBERATIONS

RAPPORTEUR : Bernard DUTEIL

OBJET 1 / 2019-30 – Achat et installation d'une chaudière gaz à la mairie.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été prévu au budget primitif 2019 (opération 176) le remplacement de la vieille chaudière fioul en fin de vie de la mairie par l'achat et l'installation d'une nouvelle chaudière gaz.

Une consultation a été effectuée par la commune auprès de trois entreprises, aboutissant aux propositions suivantes :

- Entreprise Delcambre : 13 146,13€ HT
- Entreprise Vitrat : 12 611,41€ HT
- Entreprise CHAM : 13 723,03€ HT

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise Vitrat pour 12 611,41€ HT soit 15 133,69€ TTC.

Sur rapport du maire, le conseil municipal :

- Accepte l'offre de l'entreprise Vitrat pour un montant de 12 611,41€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.
- Que les crédits seront prévus au budget

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

.....
RAPPORTEUR : Edouard VEGA TOCA

OBJET 2 / 2019-31 – Décision modificative. Opération 176.

Monsieur informe le conseil qu'un virement de crédit est nécessaire. En effet, il avait été prévu lors du budget primitif une enveloppe de 8 000€ pour le remplacement de la chaudière fioul de la mairie vieillissante par une chaudière gaz.

Cependant, après investigations complémentaires et dans le cadre de la consultation des entreprises, le montant des offres est supérieur aux crédits initialement prévus (15 133,69€ TTC).

Il est donc proposer d'effectuer le virement suivant :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022	7 133,69		
Virement à la section d'investissement			023	7 133,69
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		7 133,69		7 133,69
OP : CHAUDIERE MAIRIE				7 133,69
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.			2315 176	7 133,69
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,00		7 133,69
OP : OPERATIONS FINANCIERES				7 133,69
Virement de la section de fonctionnement			021	7 133,69
RECETTES - INVESTISSEMENT		0,00		7 133,69

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré :

- accepte le virement de crédits comme exposé ci-dessous ;
- charge le Mr le Maire de l'exécution de la présente délibération

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Edouard VEGA TOCA

 OBJET 3 / 2019-32 –Décision modificative. Opération 175.

Monsieur informe le conseil qu'un virement de crédit est nécessaire.

En effet, il est prévu au budget primitif une enveloppe de 5 000€ pour le remplacement de deux poteaux incendie à Puyjubert. Ceux-ci ont été effectués pour un montant de 4 734€ TTC.

Aussi, il est nécessaire d'effectuer le remplacement d'un poteau incendie supplémentaire aux Paillards pour un montant de 1 680€ TTC. Un virement de crédit d'un montant de 1 414€ est donc nécessaire.

Il est donc proposer d'effectuer le virement suivant :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022	1 414,00		
Virement à la section d'investissement			023	1 414,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		1 414,00		1 414,00
OP : POTEAUX INCENDIE				1 414,00
Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outill.			2315 175	1 414,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		0,00		1 414,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				1 414,00
Virement de la section de fonctionnement			021	1 414,00
RECETTES - INVESTISSEMENT		0,00		1 414,00

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré :

- accepte le virement de crédits comme exposé ci-dessous ;
- charge le Mr le Maire de l'exécution de la présente délibération

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Bernard DUTEIL

 OBJET 4 / 2019-33 – Avenant 1 lot 1 du Projet d'Aménagement de Bourg continuité de l'avenue Soufron.

Monsieur le Maire informe de conseil municipal que des travaux supplémentaires imprévus au lot 1 « Terrassement/VRD », dans le cadre de l'aménagement de la continuité de l'avenue du docteur Paul Soufron, sont nécessaires.

En effet, ces travaux concernent principalement la création d'une zone de tri des déchets en bas du lotissement Puygranel, le déplacement des feux tricolores ou encore la fourniture de potelets supplémentaires en prévision de futures dégradations.

Un avenant au marché du lot 1 a donc été proposé par le maître d'œuvre afin de prendre en compte toutes les évolutions de ce marché.

Ce dernier fait apparaître en montant Hors Taxes:

- Tranche ferme 1: + 12 541€ HT
- Tranche ferme 2 : - 4 583€ HT
- Option n°3 (feux tricolores) : + 2 370€ HT

Le montant de l'avenant est donc de 10 328€ HT soit 12 393,60€ TTC. Cela représente une augmentation du marché lot 1 de 4,03 %.

Le montant de ce lot passe donc de 255 980€ HT à 266 308€ HT, soit 319 569€ TTC.

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré :

- de retenir cette proposition ;
- de l'autoriser à la signer.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Bernard DUTEIL

 OBJET 5 / 2019-34 – Avenant 1 lot 2 du Projet d'Aménagement de Bourg continuité de l'avenue Soufron.

Monsieur le Maire informe de conseil municipal que des travaux supplémentaires imprévus au lot 2 « Fourniture et pose de feux », dans le cadre de l'aménagement de la continuité de l'avenue du docteur Paul Soufron, sont nécessaires.

En effet, l'alimentation des feux ne pouvant être effectuée par l'armoire prévue initialement, il est nécessaire de procéder à la fourniture et passage d'un câble d'alimentation provenant d'une autre armoire ainsi que la fourniture et la mise en place d'une protection différentiel dans l'armoire d'éclairage.

Un avenant au marché du lot 2 a donc été proposé par le maître d'œuvre afin de prendre en compte toutes les évolutions de ce marché.

Ce dernier fait apparaître en montant de 535€ HT.

Le montant de l'avenant est donc de 535€ HT soit 642€ TTC. Cela représente une augmentation du marché lot 2 de 4,08 %.

Le montant de ce lot passe donc de 13 115€ HT à 13 650€ HT, soit 16 380€ TTC.

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré, décide :

- de retenir cette proposition ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

.....
RAPPORTEUR : Bernard DUTEIL

 OBJET 6 / 2019-35 – Convention d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association ERCC a sollicité la commune de Larche afin que lui soit mis à disposition un emplacement situé à proximité du terrain d'entraînement de rugby, derrière l'usine Jabiolle, propriété de la commune, en vue d'y installer des vestiaires par une structure de type algeco sans hébergement.

En effet, le cheminement entre le stade Jabiolle et les vestiaires des tribunes ne possédant pas d'éclairage, il est problématique voire dangereux pour les enfants d'emprunter ce trajet.

Monsieur le maire précise que cet aménagement permettrait donc aux enfants de se changer sur place, mais sans douche, ni sanitaires.

La Commune pourrait donc répondre favorablement à cette demande, et considérant la domanialité publique de l'emplacement en question, il serait nécessaire de procéder à la conclusion d'un contrat portant occupation du domaine public à titre gracieux. Ce contrat serait conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder cinq ans. Il prendrait effet au 29 août 2019.

Il est donc proposé au conseil municipal :

-d'approuver la convention d'occupation du domaine public qui pourrait être conclue avec l'ERCC dans les conditions décrites ci-dessus (cf. convention jointe);

-d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Edouard VEGA TOCA

 OBJET 7 / 2019-36 – **Décision modificative. Opération 171. PAB 3**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un virement de crédits sur l'opération 171 est nécessaire.

En effet, depuis le vote du Budget primitif 2019, plusieurs arrêtés de subvention concernant le financement du PAB 3 actuel sont parvenus en mairie.

Il convient donc de les officialiser, et de ce fait diminuer la part du financement de la commune (emprunt).

Monsieur le maire propose donc le virement de la manière suivante :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : PAB 3 CONTINUITE SOUFRON		119 326,00		119 326,00
Subv. équipmt non transf. - Départements			1323 171	40 743,00
GFP de rattachement			132511 171	24 772,00
Fonds équipmt non transf. - Dotation d'équipement des territoires r			1341 171	53 811,00
Emprunts en euros	1641 171	119 326,00		
RECETTES - INVESTISSEMENT		119 326,00		119 326,00

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré :

- accepte le virement de crédits comme exposé ci-dessous ;
- charge le Mr le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

.....
RAPPORTEUR : Bernard DUTEIL

 OBJET 8 / 2019-37 – **Avenant 1 lot 1 du Projet d'Aménagement de Bourg continuité de l'avenue Soufron. ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION N°2019-33 PORTANT SUR LE MEME OBJET SUITE A ERREUR MATERIELLE.**

Monsieur le Maire informe de conseil municipal que des travaux supplémentaires imprévus au lot 1 « Terrassement/VRD », dans le cadre de l'aménagement de la continuité de l'avenue du docteur Paul Soufron, sont nécessaires.

En effet, ces travaux concernent principalement la création d'une zone de tri des déchets en bas du lotissement Puygranel, le déplacement des feux tricolores ou encore la fourniture de potelets supplémentaires en prévision de futures dégradations.

Un avenant au marché du lot 1 a donc été proposé par le maître d'œuvre afin de prendre en compte toutes les évolutions de ce marché.

Ce dernier fait apparaître en montant Hors Taxes:

- Tranche ferme 1: + 12 541€ HT
- Tranche ferme 2 : - 4 583€ HT
- Option n°3 (feux tricolores) : + 2 370€ HT

Le montant de l'avenant est donc de 10 328€ HT soit 12 393,60€ TTC. Cela représente une augmentation du marché lot 1 de 4,03 %.

Le montant de ce lot passe donc de 255 980€ HT à 266 308€ HT, soit **319 569,60€ TTC**.

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré :

- de retenir cette proposition ;
- de l'autoriser à la signer.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

FIN DE SEANCE 19H15

Feuillet de clôture
Séance du Conseil Municipal de LARCHE du 28 Août 2019 à 18h30
Sous le Présidence de Mr Bernard DUTEIL, Maire - Convocation du 22.08.2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 Août à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mr Bernard DUTEIL, Maire.

Date de convocation : 22.08.2019

Nombre de membres : 18 En exercice : 18 Présents : 11 (+ 5 pouvoirs) Absents : 7 (dont 5 pouvoirs)

PRÉSENTS : DUTEIL Bernard, JUILLAT Françoise, FAURE Éric, GILIBERT Philippe, VEGA TOCA Edouard, CHANOURDIE Martine, LALLEMAND Denis, FOMPEYRINE BORDAS Isabelle, DUSSERT Simone Françoise, MORALES Martine, LAROCHE Bernard.

ABSENTS : FOURNET Michel (a donné procuration à FAURE Éric), MARCOU Martine, LABRUGNAS Agnès (a donné procuration à DUTEIL Bernard), TOURSCHER Pascal (a donné procuration à JUILLAT Françoise), BOITEUX Céline (a donné procuration à LALLEMAND Denis), SANCONNIE Cédric, DUBOIS Alain (a donné procuration à LAROCHE Bernard).

Après approbation du Procès Verbal de la séance précédente, l'ordre du jour a été abordé soit :

 **OBJET 1 / 2019-30 – Achat et installation d'une chaudière gaz à la mairie**

 **OBJET 2 / 2019-31 – Décision modificative. Opération 176. Chaudière Mairie**

 **OBJET 3 / 2019-32 – Décision modificative. Opération 175. Poteaux incendie**

 **OBJET 4 / 2019-33 – Avenant 1 lot 1 du Projet d'Aménagement de Bourg continuité de l'avenue Soufron**

 **OBJET 5 / 2019-34 – Avenant 1 lot 2 du Projet d'Aménagement de Bourg continuité de l'avenue Soufron**

 **OBJET 6 / 2019-35 – Convention d'occupation du domaine public**

 **OBJET 7 / 2019-36 – Décision modificative. Opération 171. PAB 3**

 **OBJET 8 / 2019-37 – Avenant 1 lot 1 du Projet d'Aménagement de Bourg continuité de l'avenue Soufron. ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION N°2019-33 PORTANT SUR LE MEME OBJET SUITE A ERREUR MATERIELLE.**

- Informations et questions diverses.

Emargements :

NOM	PRENOM	EMARGEMENTS	NOM	PRENOM	EMARGEMENTS
DUTEIL	Bernard		LABRUGNAS	Agnès	
JUILLAT	Françoise		TOURSCHER	Pascal	
FOURNET	Michel		FOMPEYRINE BORDAS	Isabelle	
FAURE	Eric		BOITEUX	Céline	
GILIBERT	Philippe		SANCONNIE	Cédric	
VEGA TOCA	Edouard		DUSSERT	Simone-Françoise	
MARCOU	Martine		MORALES	Martine	
CHANOURDIE	Martine		LAROCHE	Bernard	
LALLEMAND	Denis		DUBOIS	Alain	